



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 04 octobre 2021

Délibération n° 2021-128

ADHESION DES VILLES DU TAILLAN-MEDOC, D'AMBARES-ET-LAGRAVE, DU CCAS DE PESSAC AU GROUPEMENT DE COMMANDES DEDIE A L'ACHAT D'ELECTRICITE ET SERVICES AFFERENTS - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Thierry TRIJOULET, Anne-Eugénie GASPARD à Gérard SERVIES, Jean-Charles ASTIER à Cécile SAINT-MARC

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale Déléguée aux Marchés publics et à la Bienveillance animale, rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L.2113.6 du Code de la commande publique, les acheteurs publics ont la possibilité d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans ce cadre, la délibération n° 2018-403 du Conseil métropolitain du 6 juillet 2018 a permis la constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat d'électricité et services afférents par le biais d'une convention.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive.

La convention identifie Bordeaux Métropole comme le coordonnateur de ce groupement.

Les membres de ce groupement sont :

- Bordeaux Métropole,
- la ville de Bordeaux,
- la ville de Bassens
- la ville de Bègles
- la ville de Floirac,
- la ville de Gradignan,
- la ville de Mérignac,
- la ville de Pessac,
- la régie personnalisée de l'Opéra national de Bordeaux,
- le Centre communal d'action sociale de Bordeaux,
- le Théâtre National de Bordeaux Aquitaine (TNBA),
- le Sivu de Bordeaux Mérignac.

Conformément à l'article 11 « Adhésion au groupement de commandes » de la convention, toute nouvelle adhésion devra faire l'objet d'un avenant, par délibérations des membres.

Proposition a été faite et approuvée par tous les membres du groupement lors d'un comité de suivi technique des groupements de commandes qui s'est réuni le 9 avril 2021, d'intégrer les villes du Taillan-Médoc, d'Ambarès-et-Lagrave et le Centre communal d'action sociale de Pessac, par voie d'avenant.

Le Conseil municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L.2113.6,

Vu la délibération n° 2018-403 du Conseil métropolitain du 6 juillet 2018 permettant la constitution d'un groupement de commandes permanent dédié à l'achat d'électricité et services afférents par le biais d'une convention,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 20 septembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'adhésion de trois nouveaux membres les villes du Taillan-Médoc, d'Ambarès-et-Lagrave et le Centre communal d'action sociale de Pessac, au groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité et services afférents ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

Bordeaux
Levraut

ID : 033-213302813-20210901-2021_128-DE

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant tel que proposé ci-joint relatif à l'adhésion des nouveaux membres.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 04 octobre 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 05 octobre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.